

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 163

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Bazin, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Kamardine, M. Pauget,
M. Meyer Habib, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Portier, M. Viry, Mme D'Intorni, M. Breton,
M. Habert-Dassault, Mme Anthoine, M. Boucard et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 352, insérer l'alinéa suivant :

« De même, la lutte contre la délinquance des mineurs, le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement seront renforcés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La délinquance des mineurs, la lutte contre le harcèlement scolaire et cyberharcèlement doivent être une priorité des pouvoirs publics.

Il nous faut protéger nos enfants et les adultes de demain.